

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers en exercice : 29

En exercice	29	L'an deux mil dix
Présents	24	le : mercredi 19 mai
Votants	28	Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire, À la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARLAY, <i>Maire</i>
		Date de convocation Mercredi 12 mai 2010
		Présents Monsieur Alain DARLAY, <i>Maire</i> Florence CECHELLERO, Brigitte SORY, Marc MEUNIER, Joëlle PERCET, Salvador ALVAREZ, Jean-Claude ROBELET, Albert BRUZZESE, Alain CHAPELLE, Yves IMBERT, Daniel GRÉGOIRE, Jean-Jacques CROISAT, Rubens LUCIANI, Didier RATON, Daniel VALENTIN, Corinne GARCIA, Isabelle HUMBERT, Isabelle GAYOT, Marie-Claude CLOUZEAU, Serge HYBORD, Florence BOURGEAT, Geneviève BARBERON, Jean-Pierre LEPLUS, et Dominique DERAT.
	Absents excusés	Jacqueline CREMER donne pouvoir à Jean-Claude ROBELET Françoise FAURE donne pouvoir à Albert BRUZZESE Sandrine CHUCHANA donne pouvoir à Yves IMBERT Michelle CLARET donne pouvoir à Alain DARLAY
	Absente	Mériem ACHACHE
	Secrétaire de séance	Salvador ALVAREZ

Objet : Projet « Grand Stade de l'Olympique Lyonnais » à Décines Charpieu, dans la communauté urbaine de Lyon, et des équipements complexes permettant le fonctionnement de cette enceinte sportive

N° : 2010.61

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de Développement et de modernisation des services touristiques et notamment son article 28 ;

Vu le dossier de demande de déclaration d'intérêt général pour le projet « Grand stade de l'Olympique lyonnais » à Décines-Charpieu, dans la Communauté urbaine de Lyon, déposé par Monsieur Jean-Michel Aulas, président du groupe « Olympique Lyonnais » ;

Vu l'accusé de réception du dossier de demande de déclaration d'intérêt général délivré le 31 mars 2010 ;

Vu les délibérations et décisions des maîtres d'ouvrage des équipements connexes permettant le fonctionnement de l'enceinte sportive susvisée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-2867 du 9 avril 2010 du Préfet du Rhône fixant la liste des communes riveraines directement impactées par la construction du projet « Grand stade de l'Olympique lyonnais » à Décines-Charpieu, dans la Communauté urbaine de Lyon, et par les équipements connexes permettant le fonctionnement de cette enceinte sportive ;

Vu l'avis favorable de la municipalité en date du 10 mai 2010 ;

Qu'au **regard des arguments** présentés par le Conseil municipal de Chassieu dans le document joint à la présente délibération et le rapport des commissaires enquêteurs de la 2^e enquête publique, relatifs au projet « Grand stade de l'Olympique lyonnais » à Décines-Charpieu, dans la Communauté urbaine de Lyon, et par les équipements connexes permettant le fonctionnement de cette enceinte sportive ;

Entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à **l'unanimité**,

Expose sa catégorique opposition au projet « Grand stade de l'Olympique lyonnais » à Décines-Charpieu, dans la Communauté urbaine de Lyon, et aux équipements connexes sensés permettre le fonctionnement de cette enceinte sportive en raison :

- des nuisances et des dégradations de l'environnement et des conditions de vie des habitants de l'Est lyonnais,
- des conditions très nettement insuffisantes d'accessibilité au site choisi par le groupe « Olympique lyonnais » et la Communauté urbaine de Lyon,
- d'un financement public, d'ailleurs nettement sous-évalué, des équipements connexes construits expressément dans le seul intérêt d'aboutir à enrichir un projet privé coté en bourse.

D'autre part, le Conseil municipal de Chassieu **s'interroge** sur les critères qui ont guidé le choix préfectoral de désigner comme communes « riveraines » des collectivités non impactées directement par le projet d'implantation du Grand stade à Décines-Charpieu.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 25 mai 2010

Le Maire,

Alain DARLAY

Déposé en Préfecture du Rhône et rendu exécutoire le :

Le Maire,

Alain DARLAY